



Résiliation mutuelle démarchage abusif

Par **Poignant Louise**, le **06/12/2017** à **14:56**

Bonjour, en 2016 à la suite d'un démarrage téléphonique j'ai souscrit une mutuelle en ligne qui me promettait des remboursements faramineux pour l'optique, je souscrit en ligne par signature électronique sans avoir vu mon contrat. Début année 2017 je veux changer mes lunettes et là il s'avère qu'en plus de l'augmentation de mon assurance et trois mois de carence non prévus je ne suis pas assurée du tout pour l'optique. J'envoie alors une lettre recommandée pour résilier cette assurance motif abus de confiance et tromperie, et depuis j'ai reçu lettres sur lettres de recouvrement me réclamant une année de cotisations . Que dois-je faire s'il vous plaît je suis veuve et j'ai 72 ans il y a eut abus de faiblesse.

Merci